



République d'Haïti



Haïti

Gouvernement de la République d'Haïti

Programme des Nations Unies pour le Développement

**Programme binational d'appui au développement humain de la zone
frontalière Haïti – République Dominicaine (phase 1)**

DESCRIPTION SUCCINCTE

Ce projet vise la réduction de la pauvreté dans la zone frontalière nord du pays à travers le développement socio-économique, le renforcement de la gouvernance locale et la mise en place de structures de concertation, coordination et planification.

La zone d'intervention retenue regroupe principalement la ville de Ouanaminthe et les sections communales 1^{ère} Haut Maribahoux & 2^{ème} Acul des Pins, La Commune de Ferrier comprenant le bourg de Ferrier et la section communale 3^{ème} Bas Maribahoux.

Trois axes sont définis dans le cadre de ce projet en vue d'entamer le processus devant atteindre le développement humain de la zone frontalière nord du pays : (Axe 1) Appui aux Initiatives locales par la mise en place de projets à impact rapide ; (Axe II) Amélioration des services de santé et accès au Crédit pour les femmes migrantes ; (Axe III) Certaines ressources et équipements disponibles sont utilisés pour la réalisation d'infrastructures routières.

Acronymes et abréviations

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ADA	Auto Diagnostic Accompagné
ASEC	Assemblée de la Section Communale
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CAP	Cellule d'Appui du Projet
CASEC	Conseil d'Administration de la Section Communale
CCC	Comité de Concertation Communale
CCI	Cadre de Coopération Intérimaire
CCSC	Comité de Concertation de la Section Communale
CGFS	Comité de Gestion des Fonds et Subventions
CS	Comité de Suivi
CT	Collectivités Territoriales
DP/CCF/HAI/2	Deuxième Cadre de Coopération avec Haïti
FE	Fonds environnemental
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FIC	Fonds d'investissement communal
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
ME	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MINUSTAH	Mission de Stabilisation des Nations Unies en Haïti
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDL	Plan de Développement Local
PE	Plan Environnemental
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Plan d'Investissement Communal
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SGI	Système de Gestion de l'Information
SC	Société Civile
S/E	Suivi Évaluation
TRC	Table Ronde de Concertation
UCS	Unité Centrale de Suivi
UDL	Unité pour le Développement local

UNDAF Outcome(s)/Indicator: _____

Expected Outcome(s)/Indicator (s): Le développement des mécanismes et outils de gouvernance locale permettant aux populations de prendre en charge le développement, la mise en œuvre et la gestion d'initiatives locale en vue de l'atteinte des OMD et d'influencer les politiques publiques et les allocations budgétaires au niveau central qui soient favorables à la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement.

Nombre d'actions / décisions au niveau central s'inspirant des pratiques de l'activité

Taux de participation des élus locaux au processus de planification et de concertation avec les organismes centraux

Taux de participation de femmes engagées au niveau des comités consultatifs, comités exécutifs, comités du suivi, et comme agent de suivi

Expected Output(s)/Annual Targets: Lancement et démarrage d'un programme frontalier de gouvernance locale et appui aux femmes migrantes victimes de violence

Executing Entity: Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)

Implementing Agencies : Collectivités locales, partenaires de la société civile et ONGs

Programme Period: 2002-2007 Programme Component: Project Title: Programme binational d'appui au développement humain de la zone frontalière Haïti – République Dominicaine Project ID: Project Duration: Mai 2007 à décembre 2008 Management Arrangement: Exécution Nationale	Total Budget 1,200,000 \$US Allocated resources: • Government _____ • Regular _____ • Other: ○ Donor Canada 1,200,000 \$US • In kind contributions _____ Unfunded budget: _____
--	--

Pour le Gouvernement :

Jean Max Bellerive
 Ministre de la Planification et de la Coopération Externe



22/05/07

Pour l'Agence d'Exécution :

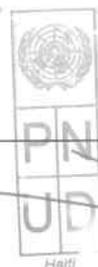
Jean Max Bellerive
 Ministre de la Planification et de la Coopération Externe



22/05/07

Pour le PNUD :

Joël Boutroue
 Représentant Résident

30/05/07

1. ANALYSE DE LA SITUATION

Les différentes enquêtes et études relatives à la pauvreté dans le pays ont démontré que les Départements du Nord-Est et du Nord-Ouest connaissent les plus forts taux de pauvreté extrême (respectivement 84% et 70%) notamment en raison des difficultés d'accès dans certaines zones pour le premier et eu égard à l'occurrence de la famine dans certaines zones.

Ces indicateurs alarmants sont les résultats de la mauvaise gouvernance et des crises politiques, sociales et économiques des trois dernières décennies. Les difficultés à mettre en place les institutions de base du régime démocratique telles que prônées par la Constitution de 1987 a entraîné un affaiblissement de l'Etat, une déliquescence institutionnelle, des crises économiques et un effondrement des valeurs sociétales. Les contraintes au développement se sont multipliées au point que l'économie connaisse une récession depuis 1980 avec une baisse moyenne de 2,4 pour cent par an du PIB réel durant la décennie, puis de 2,6 pour cent durant les années 1990. Le redressement économique amorcé entre 1995 et 1996 n'a pas résisté à la résurgence de la crise politique en 1997. Depuis donc 1980, le taux de croissance du PIB a été cumulativement négatif.

La décentralisation annoncée dans la Constitution de 1987 reste embryonnaire. Le fonctionnement des collectivités territoriales se heurte non seulement à l'inexpérience des ressources humaines locales, aux faibles moyens matériels mais aussi aux lacunes, voire aux contradictions, des textes de loi les encadrant. Ce sombre constat justifie tout effort visant à accompagner les populations locales dans leur tentative d'exercer un minimum de pouvoir en matière de développement local à travers les structures mises en place : mairies, conseils d'administration des sections communales (CASEC) et assemblées des sections communales (ASEC) et tout autre mécanisme de concertation favorisant un partenariat responsable entre les autorités locales et la société civile organisée.

Le département du Nord-Est est le plus petit département d'Haïti et le plus faiblement peuplé, ne regroupant que 3,5% de la population du pays (IHESI, 2003). Il y a une incidence de la pauvreté extrême de 84 pour cent, et un ration d'écart de revenu des extrêmement pauvres de 72 pour cent. En moyenne, les ménages extrêmement pauvres ont un revenu par personne par jour de 28 pour cent de la ligne de pauvreté, c'est-à-dire US\$ 0.28 (Profil de la pauvreté, juin 2005). La majorité de ses habitants (70%) s'adonnent à l'agriculture. Certaines conditions en font un département très marginalisé : l'agro-industrie est inexistante, le taux d'émigration (ou de travail saisonnier) vers la République dominicaine est très élevé, les infrastructures socio-sanitaires sont peu développées, les services de l'administration centrale sont peu présents. De plus, la zone est fortement enclavée et difficile d'accès en saison pluvieuse notamment pour les régions de montagne et de piémont.

La zone d'intervention retenue regroupe principalement la ville de Ouanaminthe et les sections communales 1^{ère} Haut Maribahoux & 2^{ème} Acul des Pins, La Commune de Ferrier comprenant le bourg de Ferrier et la section communale 3^{ème} Bas Maribahoux.

La majorité des exploitants sont propriétaires et occupent des parcelles pouvant varier entre un et trois carreaux, soit entre 1,5 et 3,5 hectares, où la priorité est donnée aux productions vivrières ou commerciales à grande vitesse de rotation. On constate dans ces zones une déperdition de la main d'œuvre locale, car de plus en plus de paysans travaillent sur des exploitations en République dominicaine afin de répondre aux besoins de leurs familles (santé, écolage).

Considérations analytiques sur la situation sociosanitaire des femmes migrantes haïtiennes :

Parmi l'importante diaspora haïtienne, se profilent des milliers de visages de femmes aux expériences variées et contrastées. Des milliers de femmes migrantes haïtiennes qui affrontent généralement la

discrimination et souvent la violence. On estime à 4 millions les haïtiennes vivant à l'étranger, dont une communauté d'environ 500.000 haïtiennes dans le pays voisin, les femmes y représentant 16%. Chaque jour, plus de femmes partent seules et sont obligées de quitter leur pays pour « chache lavi miyò ».

Ainsi, la croissante féminisation de la migration haïtienne répond à la féminisation de la pauvreté. Les femmes migrantes haïtiennes en République Dominicaine sont en majorité « issues de couches défavorisées. Ces femmes sont généralement analphabètes, sans profession et ne disposent que de faibles revenus tirés ordinairement du petit commerce de détail¹ et un accès limité au crédit. »

Il faut aussi noter qu'à la dimension économique s'ajoutent d'autres sources de vulnérabilité : les violences, services de santé inadéquat, un statut social défavorisé, une culture dévalorisant empêchant même d'adopter des comportements autonomes leur permettant d'élaborer des stratégies personnelles de réduction des risques.

2. STRATEGIE

Ce projet est tiré de l'Appel Transitionnel lancé par l'Equipe de Pays du Système des Nations Unies en juillet 2006 en soutien à l'action gouvernementale, en continuité avec le Programme d'Investissement Public, et en vue de répondre rapidement aux besoins prioritaires et mieux soutenir sa stratégie par une mobilisation adéquate de ressources répondant aux impératifs du moment.

La présente initiative s'inscrit également dans le deuxième *Cadre de coopération du PNUD avec Haïti (2002-2007)* qui indique que le PNUD continuera à privilégier son positionnement en amont au niveau des décisions de politique de développement et de renforcement institutionnel. Des actions ciblées de développement plus en aval seront néanmoins maintenues dans le programme et permettront de nourrir le travail mené en amont au niveau des décisions de politique générale et de définition de stratégies.

A travers l'offre et l'utilisation des services et biens publics et de ressources naturelles le projet tentera de contribuer particulièrement aux OMD suivants : réduire l'extrême pauvreté et la faim (Objectif 1); promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (Objectif 3); améliorer la santé maternelle (objectif 5); et assurer un environnement durable (Objectif 7).

La stratégie d'intervention mise en place par le projet permettra d'assurer l'adhésion et la participation des acteurs concernés de la population et plus particulièrement les collectivités territoriales issues des élections. A ce titre le projet alimentera la réflexion conduite au niveau central devant conduire au renforcement du cadre légal, l'institutionnalisation et le renforcement des collectivités territoriales. Des dialogues seront entrepris avec les partenaires de la république voisine au cours du processus de planification/priorisation des actions de développement, notamment dans le renforcement des infrastructures routières en mettant à contribution leur flotte d'équipement lourd.

De plus, le projet bénéficiera de l'appui et des acquis/leçons apprises du projet de Gouvernance Locale dans le Département du Nord Est (GLNE), cofinancé par le Canada et le PNUD-FENU. La

¹ (GARR et MUDHA, "En quête de la vie – une étude sur les femmes haïtiennes impliquées dans la migration en République Dominicaine", 2005).

mise en place d'une antenne /structure légère à Ouanaminthe sous les directives du Directeur National du Projet GLNE facilitera les synergies, les économies d'échelle et la cohérence des actions.

Pour la mise en œuvre de projets à impacts rapides, le projet mettra à profit, dans un premier temps, le Plan Environnemental Départemental élaboré dans le cadre du projet PADDED financé par le PNUD. De ces différents Plans de Développement Locaux (PDL) existants, beaucoup traitent de questions relatives au *développement économique de leur zone ou localité, de la construction de routes communales, de la gestion des ressources naturelles et voire de l'aménagement du territoire.*

Grâce au partenariat entre UNFPA, le PNUD, le FENU et le MPCE, l'équipe de projet sera amenée à capitaliser sur la consolidation des récents acquis du projet binational de prévention du VIH et d'amélioration des services en santé de la reproduction de l'UNFPA conjointement menée avec les partenaires haïtiens et dominicains et engageant les autorités des deux pays. Les groupes cibles spécifiques seront choisis en fonction de critères de vulnérabilité et d'exposition aux risques se rapportant aux déterminants de la santé notamment la précarité économique, le statut sanitaire (PVVIH), les victimes de violences, les femmes ayant un démontré un fort potentiel de réussite dans les activités génératrices de revenus etc...

Pour se faire, l'expertise des partenaires déjà influents dans la zone sera mobilisée et mise à contribution en vue de potentialiser les chances de succès du projet. Ainsi, les Centres pour le Développement et la Santé (CDS) et IICA seront mis à contribution. Tout ce dispositif aura fourni le bénéfice de s'articuler avec les autres composantes du projet dans une vraie dynamique de développement intégré.

Les principaux aspects novateurs / Thèmes transversaux

Le renforcement des capacités

Le projet permettra le renforcement systématique des capacités des nouveaux élus et des acteurs locaux pour toutes les activités à mener constitue un pilier du projet. Il permettra de créer un bassin de compétences nécessaire à la pérennisation des acquis et à la relève/prise en charge totale lors du désengagement du projet.

La réduction des disparités entre les hommes et les femmes

Le projet mettra l'accent sur la création d'espaces d'expression à la portée des leaders féminins et susceptibles d'encourager la mobilisation des femmes dans chacune des activités mises sur pied. Il veillera à offrir des modèles de réussite pour les femmes et à stimuler leur production vers des créneaux permettant d'exploiter leur créativité et leur sens des affaires. Des associations communales de femmes seront promues et appuyés dans leur organisation.

L'éducation à la citoyenneté

La démarche du projet, axée sur la participation, la concertation, la responsabilisation et l'imputabilité locales, favorise la reconnaissance des droits des différentes catégories de la population à exercer la citoyenneté en participant directement et effectivement aux décisions qui les concernent. Les structures de participation renforcées et consolidées dans une dynamique de gouvernance locale doivent aller au-delà des recherches des solutions partagées des problématiques identifiées pour aborder la dimension du respect des droits fondamentaux de la personne humaine et de la résolution pacifique des conflits. D'où la nécessité d'une éducation à la citoyenneté appropriée pour une meilleure intériorisation des droits et des devoirs des individus, des rôles et des fonctions des acteurs de l'aire d'intervention du projet.

3. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

Les contextes antérieurement présentés justifient la pertinence de la présente initiative dont l'objectif global consiste à :

Réduire la pauvreté dans la région frontalière Haïti/République Dominicaine à travers le développement socio-économique, le renforcement de la gouvernance locale et la mise en place de structures de concertation, coordination et planification binationale.

Trois axes sont définis dans le cadre de ce projet visant à entamer le processus devant atteindre le développement humain de la zone frontalière nord du pays. Ces axes, quoique autonomes, sont fortement liés et permettent de concevoir non seulement une structure de coordination et donc de pilotage mais aussi de réaliser au cours de la période de 18 mois de mise en œuvre des actions concrètes visant à satisfaire à court terme certains problèmes urgents qui se trouvent également d'ordre structurel et qui entravent le développement de cette zone.

Axe I.- Appui aux Initiatives locales par la mise en place de projets de démarrage rapide pouvant donner des résultats immédiats

Les diverses interventions effectuées le long de la frontière ont donné lieu à l'identification de certains programmes de développement local. Celle-ci s'est effectuée généralement sous un mode participatif visant à bien cibler l'intérêt et le besoin des populations pour ce type de programme et partant garantir d'une certaine manière leur réussite. Cependant pour différentes raisons, nombreux sont les programmes identifiés à ne pas être mis en œuvre et ce malgré leur capacité à donner des résultats rapides en termes de satisfaction des besoins de la population.

Axe II.- Amélioration des services de santé et accès au Crédit pour les femmes migrantes

L'élaboration de projets de prévention et services cohérents, pertinents et adaptés s'adressant aux femmes migrantes suppose d'accepter l'idée d'une diversité du contexte socioculturel de la sexualité, de la reproduction et des déterminants de la santé. Ce projet constitue une fenêtre d'opportunité pour UNFPA et ses partenaires qui seront amenés à adopter les dispositions en ce qui a trait à l'offre de services essentiels de santé reproductive, comme étant des actions de prévention contre les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmissibles (dont le VIH-SIDA). Il convient de rappeler ici que de petits projets binationaux existent déjà en ce sens à Ouanaminthe et à Dajabon, à la frontière nord haïtiano-dominicaine mais qu'une réponse plus compréhensive et incluant la participation des femmes migrantes s'avère nécessaire pour une plus grande valeur ajoutée.

Axe III.- Certaines ressources et équipements disponibles sont partagés de part et d'autre de la frontière pour la réalisation d'infrastructures routières

L'état des lieux de la bande frontalière, réalisé en 2003 sur financement du PNUD et de l'ACDI, et diverses études réalisées sur les communautés frontalières ont mis en évidence les carences d'infrastructures routières du côté haïtien, faute d'équipements adéquats et de manque de gestion de la part des autorités locales. La République Dominicaine, pour sa part a bénéficié de l'appui de certains bailleurs de fonds en matière d'acquisition d'équipements pour la réalisation de routes frontalières dans le cadre de projets visant à renforcer les localités frontalières. Ces équipements sont encore viables et peuvent être partagés dans le cadre de partenariat binational permettant aux communes frontalières de réaliser certains travaux routiers ce qui aura nécessairement comme effet de désenclaver certaines zones et de favoriser les échanges commerciaux entre les deux pays.

Tableau 1 : Liste indicative de projets pouvant être appuyé par le Projet

TYPE DE PROJET	Etatique	Economique	Social	Environnemental
Aménagement espaces et services collectifs (places, édifices publics, marchés communaux et ruraux...)	•	•		
Cliniques et écoles primaires/lycées publiques	•		•	
Assainissement	•			•
Gares Routières		•		
Irrigation : réhabilitation de petits périmètres irrigués		•		
Construction de routes et Réhabilitation de routes rurales et désenclavement	•	•		
Adduction d'eau potable		•	•	
Stabilisation des rivières, traitement des ravines (gabions...)	•	•	•	•
Appui aux initiatives génératrices de revenus		•		
Appui ou renforcement aux petits métiers		•	•	

3. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

Axe I.- Appui aux Initiatives locales par la mise en place de projets de démarrage rapide pouvant donner des résultats immédiats

<p>Effet prévu tel qu'énoncé dans le cadre de résultats Des initiatives locales visant à l'amélioration des conditions de vie de la population, notamment les couches les plus pauvres sont mises en œuvre dans le cadre d'une démarche participative</p>		
<p>Indicateurs d'effet tenant compte de ligne de départ (baseline) et cible : # de PDL élaborés % de la population couverte dans la zone de desserte des infrastructures, par type d'infrastructures % augmentation de la production agricole # de séances de formation destinées aux structures locales # de structures locales renforcées ou mises en place</p>		
<p>Stratégie de partenariat : Les collectivités sont Maîtres d'Ouvrages des actions de développement et travailleront en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat, les groupements organisés, les firmes d'études et de constructions et les agences spécialisées du SNU</p>		
<p>Titre du projet : Programme binational d'appui au développement humain de la zone frontalière Haïti – République Dominicaine</p>		
	Activités prévues	Parties Responsables
1.1 Des structures locales de concertation et de prise de décision sont fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lancement du projet et recensement des principaux acteurs de la scène économique et sociale ✓ Appui au renforcement ou à la mise en place de structures locales de concertation ✓ Activités de formation pour une meilleure capacité de planification et de gestion des ressources ✓ Rencontres binationales des structures de concertation sur les initiatives locales prioritaires 	MPCE
1.2 Des projets concrets sont mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Hiérarchisation des initiatives locales en fonction des besoins immédiats de la population ✓ Exécution des projets priorités 	MPCE
		<p>Apports Gestionnaire de projet (12 mois) Consultants Nationaux (12 mois) Support Administratif Equipements</p>

Axe III.- Certaines ressources et équipements disponibles sont partagés de part et d'autre de la frontière pour la réalisation d'infrastructures routières

Effet prévu tel qu'énoncé dans le cadre de résultats		
Certaines ressources et équipements disponibles sont partagés de part et d'autre de la frontière		
Indicateurs d'effet tenant compte de ligne de départ (baseline) et cible :		
✓	Indice de concertation	
✓	# de kms de routes réhabilités	
Stratégie de partenariat : Les collectivités sont Maîtres d'Ouvrages des actions de développement et travailleront en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat, les groupements organisés, les firmes d'études et de constructions et développeront un partenariat avec les Collectivités des provinces voisines de la République Dominicaine		
Titre du projet : Programme binational d'appui au développement humain de la zone frontalière Haïti – République Dominicaine		
Produits prévus	Activités prévues	
Parties Responsables		
Apports		
3.1 Des accords inter municipaux sont passés pour l'utilisation des équipements lourds de la RD en Haïti	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Liste des équipements disponibles fournie par les partenaires de part et d'autre de la frontière ✓ Définition des procédures et modalités pour l'utilisation des équipements ✓ Accord inter municipal pour l'utilisation des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'investissement • Consultations nationales et internationales
3.2 Des travaux d'infrastructure sont réalisés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Priorisation des routes communales à réhabiliter ou à construire ✓ Elaboration du Dossier d'appel d'offres et passation de marché ✓ Exécution, supervision et évaluation des travaux 	MPCE

4. ANNUAL WORK PLAN BUDGET SHEET

Year 2007

EXPECTED OUTPUTS	PLANNED ACTIVITIES	TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET			
		Q1	Q2	Q3	Q4		Source of Funds	Donor	Budget Description	Amount
1.1 Les femmes migrantes, principalement celles victimes de violence, sont prises en charge sur les plans sanitaire, social et juridique	Lancement du projet et recensement des principaux acteurs de la scène économique et sociale					MPCE	30000	CAD	Consultants Nat.	40,000.00
		X					30000	CAD	Equipements	45,000.00
							30000	CAD	Divers	10,000.00
							30000	CAD	GMS	6,650.00
	Appui au renforcement ou à la mise en place de structures locales de concertation	X				MPCE	30000	CAD	Divers	10,000.00
							30000	CAD	GMS	700.00
	Activités de formation pour une meilleure capacité de gestion des ressources et de gestion de conflit			X		MPCE	30000	CAD	Formation	30,000.00
					X		30000	CAD	GMS	2,100.00
	Rencontres binationales des structures de concertation sur les initiatives locales prioritaires				X	MPCE	30000	CAD	Divers	3,000.00
							30000	CAD	GMS	210.00
SOUS TOTAL 1.1										
147,660.00										
1.2 Des projets concrets sont mis en œuvre	Hiérarchisation des initiatives locales en fonction des besoins immédiats de la population					MPCE	30000	CAD	Consultants Nat.	30,000.00
				X	X		30000	CAD	Consultants Inter.	30,000.00
							30000	CAD	Divers	7,000.00
							30000	CAD	GMS	4,690.00
				X	X		30000	CAD	Sous contrats	200,000.00
Exécution des projets prioritaires						MPCE	30000	CAD	GMS	14,000.00
							30000	CAD	GMS	14,000.00
SOUS TOTAL 1.2										
285,690.00										
TOTAL 1										
433,350.00										

2.1 Les femmes migrantes sont prises en charge sur les plans sanitaire, social et juridique	Identification et enrôlement des femmes victimes	X	X	MPCE	30000	CAD	Sous Contrat	4,000.00	
						30000	CAD	Divers	1,000.00
						30000	CAD	GMS	350.00
	Organisation et animation des groupes communautaire	X	X	MPCE	30000	CAD	Sous Contrat	5,000.00	
						30000	CAD	Divers	2,000.00
						30000	CAD	GMS	490.00
	Formation initiale des cibles du crédit	X	X	MPCE	30000	CAD	Sous Contrat	5,000.00	
						30000	CAD	GMS	350.00
	Injection de fonds de crédit aux cibles	X	X	MPCE	30000	CAD	Sous contrat	30,000.00	
						30000	CAD	GMS	2,100.00
Formation continue	X	X	MPCE	30000	CAD	Sous Contrat	8,000.00		
					30000	CAD	Divers	2,000.00	
					30000	CAD	GMS	700.00	
SOUS TOTAL 2.1								60,990.00.00	
2.2 Un paquet de services compréhensifs de santé sexuelle et reproductive est offert aux femmes migrantes	Mobilisation sociale et communautaire/IEC	X	X	MPCE	30000	CAD	Sous Contrat	25,000.00	
						30000	CAD	Divers	3,000.00
						30000	CAD	GMS	1,960.00
	Acquisition d'intrants et médicaments en santé sexuelle & reproductive	X	X	MPCE	30000	CAD	Sous Contrat	20,000.00	
						30000	CAD	GMS	1,400.00
SOUS TOTAL 2.2								51,360.00	
TOTAL 2								112,350.00	

3.1 Des accords inter municipaux sont passés pour l'utilisation des équipements lourds de la RD en Haïti	Liste des équipements disponibles fournie par les partenaires de part et d'autre de la frontière	X	X		MPCE	30000	CAD	Consultant	0
								GMS	0
								Divers	2,500.00
								GMS	175.00
								Divers	2,500.00
								GMS	175.00
SOUS TOTAL 3.1									
3.2 Des travaux d'infrastructure sont réalisés	Identification des routes communales à réhabiliter ou à construire	X			MPCE	30000	CAD	Sous contrat Etudes	5,000.00
								GMS	350.00
								Sous contrat Etudes	20,000.00
								GMS	1,400.00
								Sous contrat Exécution	100,000.00
								GMS	7,000.00
SOUS TOTAL 3.2									
									133,750.00
TOTAL 3									139,000.00
TOTAL									679,450.00

5. MODALITES DE GESTION

Le projet sera exécuté sous la modalité d'exécution nationale avec le Ministère du Plan et de la Coopération Externe (MPCE) comme agence nationale d'exécution. Le Ministère sera donc responsable de la mise en œuvre des résultats, de la préparation et de la soumission au PNUD dans les délais impartis des différents rapports requis. Il sera également responsable de la bonne utilisation des ressources qui sont mises à la disposition du projet.

En tant qu'agence d'exécution, le MPCE nommera un Coordonnateur National pour le Projet qui devra élaborer le plan de travail et le budget, recevoir les rapports d'activités, approuver les termes de référence des différentes études et des consultations, participer au processus de recrutement des consultants conformément aux modalités et procédures du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Sur la base de plans de travail trimestriels supportés par des budgets, le PNUD mettra à la disposition du Ministère, sous forme d'avance de fonds, les ressources nécessaires pour l'exécution des activités. Les avances de fonds sont faites sur une base trimestrielle. Pour bénéficier de ces avances le MPCE devrait présenter tous les documents requis à cet effet suivant les procédures du PNUD (demande d'avance de fonds, plan de travail et budget et rapport d'utilisation de la précédente avance de fonds). Aucune avance de fonds ne sera honorée tant que la précédente n'est pas justifiée. En plus de la modalité d'avance de fonds le MPCE pourrait utiliser les modalités de paiements directs, d'appui direct ou de remboursement des dépenses.

Pour recevoir les avances de fonds le MPCE devrait ouvrir un compte bancaire spécifique pour le projet et communiquer au PNUD les noms et les spécimens de signatures des personnes habilitées à effectuer des opérations sur le compte. A la demande du PNUD les informations sur les opérations réalisées dans le compte doivent lui être communiquées.

Certaines lignes de gestion relatives notamment aux consultants et missions internationales, équipements et logistiques et sous contrats bénéficieront des services d'appui du bureau de pays du PNUD. La lettre d'accord entre le PNUD et le Gouvernement de la République d'Haïti pour la fourniture de services d'appui est annexée au présent document de projet. Elle décrit en détail les services à fournir et les lignes budgétaires concernées.

Pour la mise en œuvre du projet il est mis en place un comité de pilotage composé comme suit :

- 1 représentant du MPCE ;
- 1 représentant du MICT ;
- 1 représentant du MCFDF ;
- 2 représentants des élus locaux ;
- 1 représentant du PNUD-FENU ;
- 1 représentant du Canada ;
- 1 représentant de l'UNFPA.

Le comité de pilotage a pour rôle de s'assurer que l'exécution du projet se fait conformément aux orientations définies dans le document du projet et selon les priorités du gouvernement. A cet effet il approuve le plan de travail du projet, examine les rapports d'avancement (narratif) et financier du projet. Tout changement dans la stratégie du projet devrait être approuvé par le comité. Les réunions du Comité de Pilotage se feront une fois par semestre durant la phase d'exécution du projet. Le secrétariat du Comité de Pilotage sera assuré par le Coordonnateur National.

Des réunions ad hoc du Comité de Pilotage peuvent être tenues soit sur l'initiative du Président du Comité ou de l'Unité de mise en œuvre.

Le dispositif de gestion choisi, avec la création d'un Comité National de Pilotage et une structure technique visant à exécuter un certain nombre de travaux de caractère technique et administratif, le projet vise à prioriser la concertation au moment des prises de décision concernant le développement de la zone frontalière. Ce dispositif sera conçu en vue de maintenir la démarche participative incluant les bénéficiaires dans les différentes étapes de la prise de décisions. Au-delà de l'aspect technique, le mode de gestion impliquant une participation des bailleurs de fonds lors des rencontres du Comité de pilotage aura comme effet d'éviter des duplications lors des interventions des bailleurs de fonds et rechercher de manière systématique les synergies nécessaires à l'obtention des résultats espérés eu égard aux objectifs spécifiés antérieurement.

Rôles des autres partenaires

Au niveau des Collectivités territoriales appuyées par le projet

Chaque collectivité territoriale concernée aura la charge de la maîtrise d'ouvrage du développement local dans son territoire Elle devra :

- Mettre en place les structures de concertation pour la planification participative (CCC ou CCSC et les commissions techniques correspondantes)
- Piloter tout le processus de planification, programmation et mise en œuvre des actions de développement inscrites dans le PDL
- Mettre en place un mécanisme transparent d'information de la population au sujet de la vie communautaire et des activités du projet
- Faciliter la tenue des revues techniques, des évaluations et des audits.

Au niveau du PNUD-FENU

- Faciliter la participation des autres partenaires au développement au processus de capitalisation des pratiques de décentralisation et de développement local
- Garantir une gestion financière adaptée des contributions des bailleurs
- Participer aux rencontres du Comité National de Pilotage
- Participer aux revues techniques annuelles
- Participer à l'organisation d'évaluations externes indépendantes
- Participer au recrutement des experts nationaux et/ou internationaux du projet

Au niveau du FNUAP

- Fournir un appui technique régulier dans la mise en œuvre de l'axe II du projet
- Participer aux rencontres du Comité National de Pilotage
- Participer aux revues techniques annuelles
- Participer à l'organisation d'évaluations externes indépendantes
- Participer au recrutement des experts nationaux et/ou internationaux du projet

Au niveau des Bailleurs

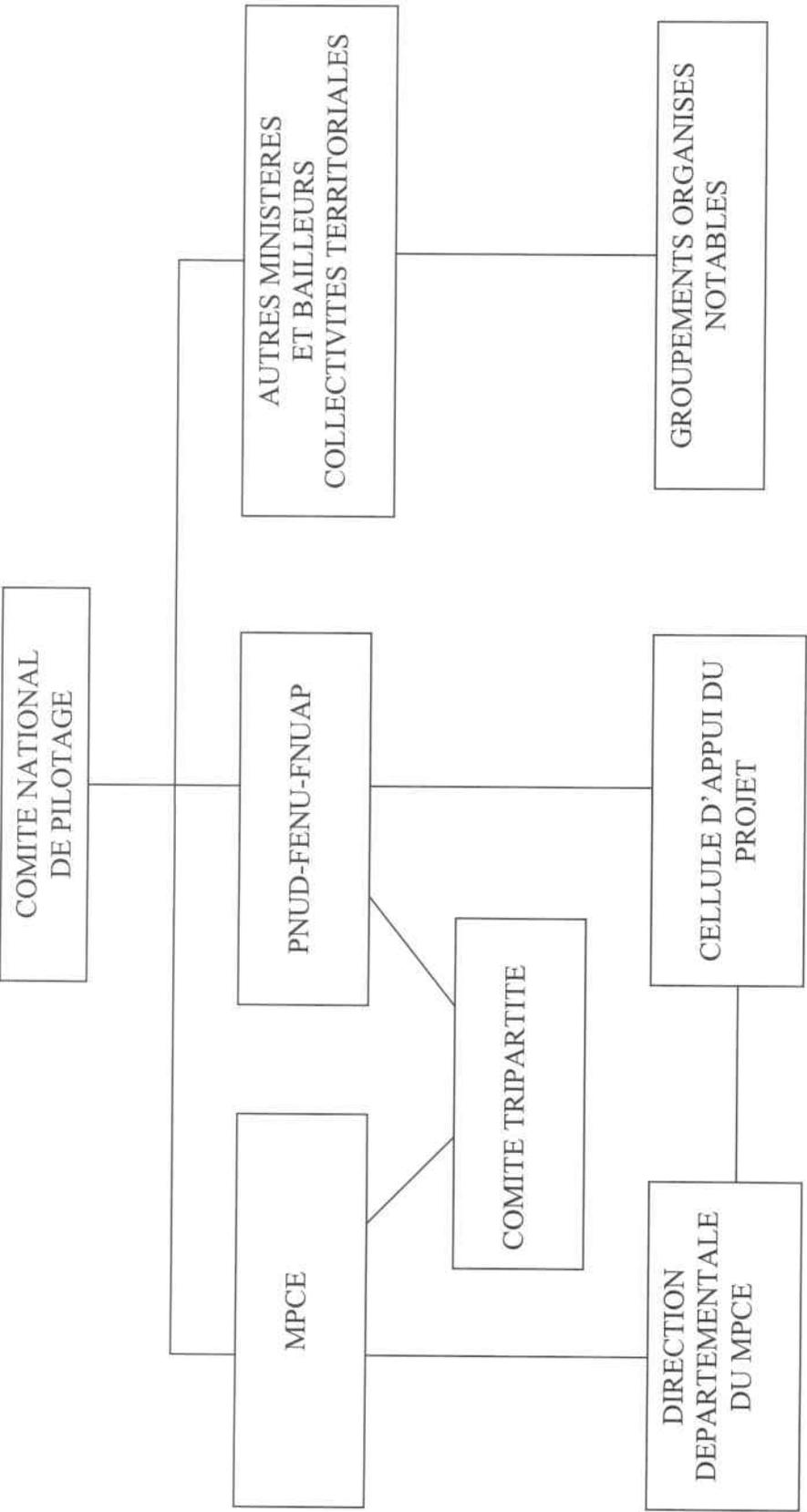
- Apporter des ressources financières correspondants aux montants convenus pour financer différentes composantes du projet
- Participer aux rencontres du Comité National de Pilotage
- Participer à l'organisation d'évaluations externes indépendantes (finalisation des termes de référence, etc..)

Au niveau du projet

La mise en œuvre des activités du projet sur le terrain sera assurée par un organe appelé Cellule d'Appui du Projet (CAP), organe conjoint des projets « Appui à la Gouvernance Locale dans le Département du Nord Est » et « Programme Binational d'Appui au Développement Humain de la zone frontalière Haïti – République Dominicaine. Ainsi, la CAP existante fera appel à des consultations de courtes durées pour les questions sensibles liées au développement frontalier et à l'aménagement du territoire de la ville de Ouanaminthe. La CAP sera également renforcée par des cadres nationaux comprenant entre autre:

- 1 expert en planification de développement local et/ ou économiste ou discipline affiliée
- 1 agronome avec une expertise confirmée dans la gestion de programme de développement en planification participative et en suivi évaluation

Le projet fera également l'acquisition de deux (2) véhicules, de matériels de bureau (ordinateur, bureau, etc.), et prendra les dispositions appropriées pour la fourniture en énergie électrique de manière à rendre opérationnelle l'équipe de l'antenne basée à Ouanaminthe.



6. SUIVI ET EVALUATION

Le projet adoptera une gestion axée sur les résultats. Il s'appuiera également sur une mise en œuvre participative et établira des données de base pour permettre d'évaluer l'impact des activités et de mesurer les avancées du processus et ses produits. La manière de réaliser le processus de suivi et évaluation facilite la mise en place de mécanismes pouvant donner lieu à d'éventuelles prolongations du Programme en fonction des résultats obtenus en termes d'amélioration des conditions de vie de la population de la zone frontalière. Ainsi, quatre niveaux d'évaluation sont à envisager :

- a. ***Evaluation interne*** : La dynamique créée pour le choix des initiatives locales à prioriser dans le cadre de ce projet facilitera la réalisation de tables de Concertation. Ainsi des Conseils Locaux de Développement ainsi que des Groupes de travail seront mis en place afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du projet.
- b. ***Evaluation institutionnelle*** : Celle-ci sera effectuée par des missions conjointes donateurs/ Comité de Pilotage. Cette évaluation s'appuiera sur le rôle de la structure technique et/ou exécutive chargée de fournir les instruments (tableau de bord...) nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du projet. Deux rencontres à intervalle de six mois devront être réalisées à partir des rapports d'exécution et du matériel technique préparé par la structure technique du projet
- c. ***Evaluation Externe*** : Ce niveau est celui des autorités nationales appelées à se prononcer sur les résultats du projet et à mettre en avant les possibles accords qui peuvent être élaborés ou discutés au sein du Comité de Pilotage.
- d. ***Audit*** : conformément aux procédures du PNUD, le projet sera sujet à être audité au moins une fois au cours de sa durée de vie.

7. CONTEXTE LÉGAL

L'administration globale du projet sera régie par les procédures et les réglementations du PNUD établies dans le Manuel de Programmation, dans le contexte politique défini par le Conseil d'Administration.

Le Deuxième Cadre de Coopération avec Haïti DP/CCF/HAI/2, pour la période 2002-2006, soumis et approuvé par le Conseil d'Administration du PNUD lors de sa première session ordinaire de 2002 régira la gestion de ce projet. Le texte complet peut être trouvé à l'adresse <http://www.undp.org/execbrd/>